

VOUS ÊTES

VICTIME

d'une infraction

un PV a été enregistré par la police

AUTEUR

mineur d'âge
d'une infraction

J'AI BESOIN DE COMPRENDRE

J'AI DES CHOSES À LUI DIRE

ET MON DOMMAGE ?



JE REGRETTE...

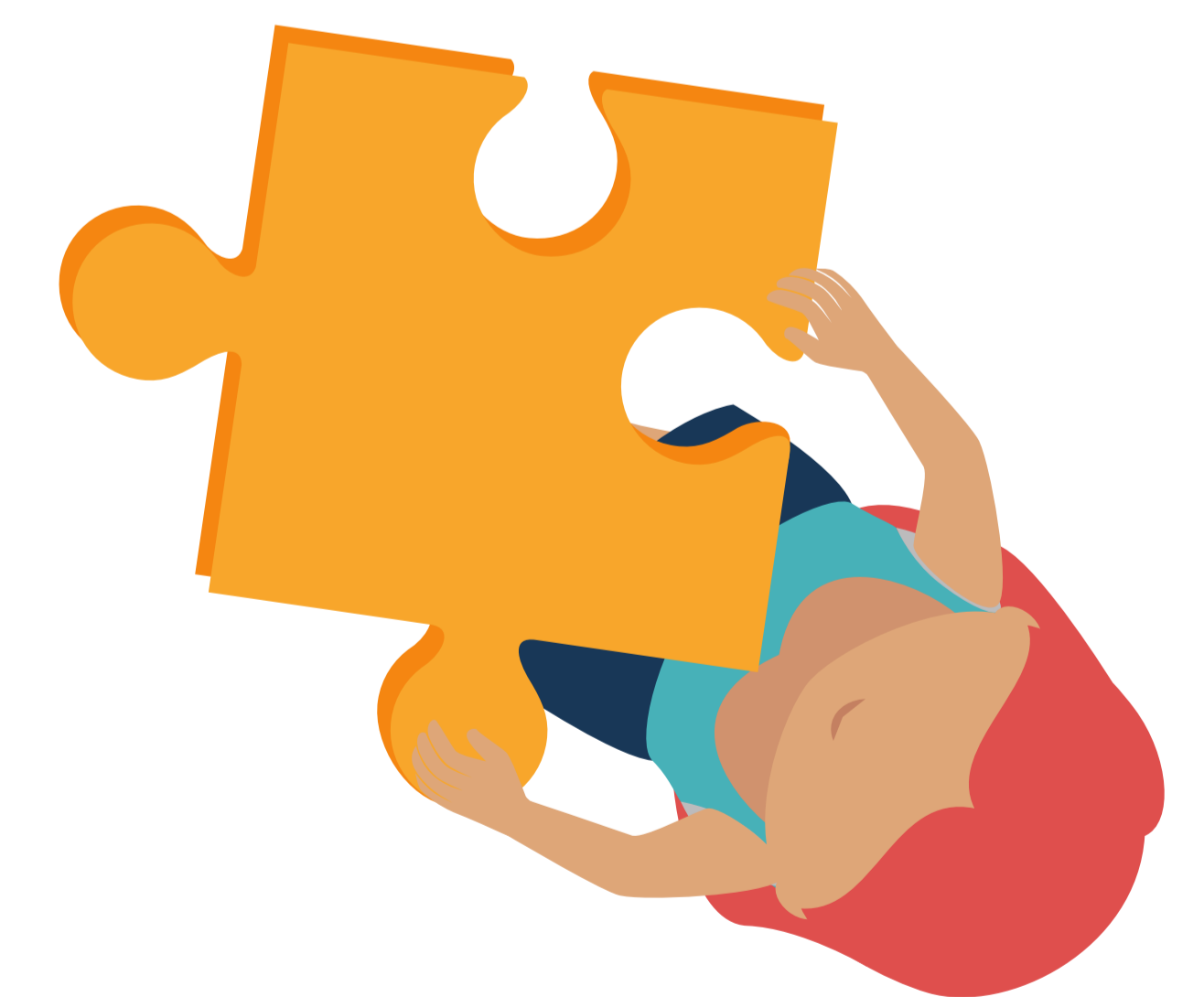
PUIS-JE M'EXCUSER ?

COMMENT RÉPARER ?



Une médiation est possible

Ce service est gratuit



Pour en savoir plus, le service de police ou votre avocat peut vous communiquer les coordonnées du service de médiation agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.